



Frais d'huissier sur un étalement de dette

Par **FRANCK GALIANA**, le **11/02/2018** à **18:12**

Bonjour

j'ai été condamné en avril 2016 par le tribunal ,à régler une dette de 2123 € et j'ai reçu un commandement de payer, et je m'acquitte de celle ci en payant 100 €/ mois.J'ai versé à ce jour , 2083 € donc il me reste 40 € ,sauf que je vient de m'apercevoir que l'huissier me réclame encore 324 €,apparemment du à des frais ,sauf que l'huissier ne m'a jamais parlé de frais lorsque j'ai proposé un échéancier .puis je contester ?après tout j'ai payé la somme pour laquelle j'ai été condamné avec déjà presque 600 € de frais(dette initiale :1510 €)

merci à tous

Par **youris**, le **11/02/2018** à **18:55**

bonjour,

il doit être précisé dans votre jugement vous condamnant à payer les frais de recouvrement et les intérêts s'ajoutent à la dette initiale.

il vous faut demander à l'huissier le décompte exact de sa facture.

un échéancier de paiement n'est jamais gratuit.

salutations

Par **FRANCK GALIANA**, le **11/02/2018** à **19:51**

Merci Youris,

voici le détail :

principal :1510.16€

intérêts : 131.98 €

droits de recouvrement : 35.87 €

frais de procédure : 317.57 €

cout du présent acte : 127.86 €

TOTAL : 2123.44 €

j'ai donc déjà versé 2083 € et apparemment il me resterais donc 224 € correspondant certainement à des frais dont je n'ai jamais eu connaissance !